



Augmentation de capital et sortie d'un investisseur

Par **lialin**, le **30/06/2012** à **18:29**

Bonjour,
Je détiens des parts sociales dans une SARL et moi-même et mes associés projetons de faire une augmentation de capital afin d'augmenter les capacités financières de la société.
Ma question porte sur le déroulement du processus: la valorisation de la société, en rapport avec notre travail passé, présent et futur ainsi que d'autres facteurs tels que les flux de revenus futurs actualisés, est supérieure à celle auquel nous avons souscrit à sa création.
L'entrée d'investisseurs peut s'avérer dangereux, c'est pour cela que nous estimons qu'il faut prendre en compte toutes les possibilités.
Par conséquent, imaginons qu'un investisseur X veuille entrer dans le capital de notre société pour un montant de 100 000€, puis se résout trois ans plus tard à revendre ses parts sociales. Du fait de la surcote qu'il aura payé au départ, et si les dividendes n'ont pas été au rendez-vous et qu'il n'y ait pas d'acheteur excepté les associés eux-mêmes, est-il possible que ses parts ne valent que le montant au prorata de la valeur comptable de la société? (Et non plus de la valeur économique).
Dans ce cas précis, l'investisseur aura perdu une partie de sa mise initial, mais serons nous dans l'illégalité pour autant alors que nous avons fait que vendre des parts sociales à un prix supérieur dans le but de rechercher des investisseurs sur le long terme?